

VISIONMED GROUP

Société Anonyme

112, avenue Kléber
75116 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017

VISIOMED GROUP

Société Anonyme

112, avenue Kléber
75116 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société VISIOMED GROUP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société VISIOMED GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les immobilisations incorporelles liées aux marques ont fait l'objet d'un test de dépréciation selon les modalités décrites dans la note 4 du paragraphe « Principes comptables généraux et présentation des comptes » de l'annexe.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation. Nous avons notamment vérifié la cohérence d'ensemble des hypothèses et business plans utilisés à cette fin. Nous avons également vérifié que la note « Immobilisations » du paragraphe « Règles et méthodes comptables » de l'annexe donne une information appropriée.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2018

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Albert AIDAN

BILAN ACTIF

Montants exprimés en €	31/12/2017		31/12/2016	
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Capital non appelé				
Écarts d'acquisition	591 364	200 000	391 364	434 787
Frais de recherche et développement	679 487	86 066	593 421	385 831
Concessions, brevets, marques et droits similaires	4 252 128	118 556	4 133 572	4 101 499
Autres immobilisations incorporelles	1 020 639	331 973	688 666	941 359
Immobilisations corporelles				
Installations technique, matériel industriel	903 843	552 835	351 008	211 202
Autres immobilisations corporelles	1 200 915	399 951	800 964	678 190
Immobilisations financières				
Titres de participation	12 899	0	12 899	12 899
Titres mis en équivalence	78 035	0	78 035	42 115
Autres immobilisations financières	385 125	0	385 125	365 150
TOTAL (1)	9 124 434	1 689 381	7 435 053	7 173 033
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Marchandises	4 665 663	737 267	3 928 396	2 998 557
Créances				
Avances versées sur commandes en cours	1 274 560	0	1 274 560	894 336
Clients et comptes rattachés	1 172 307	69 934	1 102 373	221 212
Impôts différés actif	2 144	0	2 144	832
Autres créances	2 307 613	18 135	2 289 478	1 148 938
Valeurs mobilières de placement	502 322	4 570	497 752	782 208
Disponibilités	2 961 294	0	2 961 294	5 730 620
Comptes de régularisation actif	644 514	0	644 514	458 481
TOTAL (2)	13 530 417	829 906	12 700 511	12 235 184

CONSOLIDATION
GROUPE VISIOMED

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

BILAN PASSIF		
Montants exprimés en €	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	14 211 911	6 782 315
Primes d'émission	24 847 222	14 816 163
Réserve légale	20 943	20 943
Réserves consolidées	-13 263 711	-57 198
Résultat consolidé	-13 154 419	-13 412 209
TOTAL CAPITAUX PROPRES (1)	12 661 946	8 150 015
PROVISIONS		
Provisions pour risques	133 953	762 326
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (2)	133 953	762 326
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles	20 000	3 480 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	40 000	0
Dettes d'exploitation		
Avances reçues sur commandes en cours	804	22 743
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 225 460	5 087 160
Dettes fiscales et sociales	1 602 598	1 430 632
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	328 385	343 194
Autres dettes	122 254	131 978
Comptes de régularisation passif	163	168
TOTAL DETTES (3)	7 339 665	10 495 875
TOTAL PASSIF (1)+(2)+(3)	20 135 564	19 408 217

Au 31 décembre 2017, le nombre d'actions est de 28 423 821 et le nombre d'actions dilué à cette même date est de 37 830 032 actions.

COMPTE DE RESULTAT 1 ERE PARTIE

Montants exprimés en €	31/12/2017	31/12/2016
	Net	Net
Ventes de marchandises	9 851 775	9 287 528
Production vendue de biens et services	606 069	203 229
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	10 457 844	9 490 757
Subventions d'exploitation	7 521	5 770
Reprises d'amortissements, provisions et transferts de charges	929 003	120 096
Autres produits	100 917	122 590
PRODUITS D'EXPLOITATION	11 495 285	9 739 213
Achats de marchandises	5 959 638	5 073 127
Variations de stocks	-978 468	-491 735
Achats de matières premières et approvisionnements	67 064	70 882
Autres achats et charges externes	11 175 046	11 634 931
Impôts et taxes	129 121	119 506
Salaires et traitements	5 400 335	4 245 901
Charges sociales	1 893 039	1 538 637
Dotations aux amortissements	431 723	395 815
Dotations aux provisions sur actifs circulants	233 255	217 288
Dotations aux provisions pour risques et charges	73 918	490 256
Autres charges	206 082	74 400
CHARGES D'EXPLOITATION	24 590 753	23 369 008
RESULTAT D'EXPLOITATION	-13 095 469	-13 629 795
Produits financiers	97 855	107 972
Charges financières	449 714	139 661
RESULTAT FINANCIER	-351 860	-31 689
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-13 447 328	-13 661 485

COMPTE DE RESULTAT 2 EME PARTIE

Montants exprimés en €	31/12/2017	31/12/2016
	Net	Net
Produits exceptionnels	32 994	49 287
Charges exceptionnelles	83 909	208 963
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-50 915	-159 676
Impôts sur les bénéfices	-506 593	-444 069
Impôts différés	-1 312	-248
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	-12 990 339	-13 376 844
Dotations pour dépréciation des écarts d'acquisitions	200 000	0
Quote part de résultat mis en équivalence	35 920	-35 365
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	-13 154 419	-13 412 209
Résultat des intérêts minoritaires	0	
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	-13 154 419	-13 412 209
RESULTAT PAR ACTION	-0,70	-1,13
RESULTAT DILUE PAR ACTION	-0,47	-1,13

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Montants exprimés en €	31/12/2017	31/12/2016
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net consolidé	-13 154 419	-13 412 209
Variation des impôts différés	-1 312	-248
Dotations aux amortissements et aux provisions pour risques et charges (hors dépréciation de l'actif circulant) et dotation pour dépréciation de l'écart d'acquisition	705 641	1 058 715
Reprises de provisions pour risque et charges (hors reprises sur dépréciation de l'actif circulant)	-702 292	-105 873
Quote-part de résultats des sociétés mises en équivalence	-35 920	35 365
- (+) values de cession des immobilisations	0	0
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	-13 188 302	-12 424 249
Variation du BFR	-3 239 201	636 826
Variation de stock	-929 839	-320 573
Variation des créances d'exploitation	-2 401 925	1 374 619
Variation des dettes d'exploitation	278 603	-215 810
Charges et produits constatés d'avance	-186 041	-201 410
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-3 239 201	636 826
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-16 427 503	-11 787 423
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décassements / acquisitions immobilisations incorporelles et corporelles (**)	-671 731	-941 258
Décassements / acquisitions immobilisations corporelles		
Incidence des variations de périmètre	-141 670	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-832 629	-1 441 292
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Encaissement lié à l'émission d'obligations convertibles en actions et à l'exercice des BSA	9 400 000	13 708 372
Encaissement lié à l'augmentation de capital par placements privés	4 231 001	
Encaissement lié à l'exercice de BSA gratuits	1 349 353	
Ecart de translation	205 696	-44 759
Correction capitaux propres		
Remboursement d'emprunts		
Flux net de trésorerie lié aux opérations financement	14 206 350	13 027 613
VARIATION DE TRESORERIE	-3 053 782	-201 102
TRESORERIE A L'OUVERTURE	6 512 828	6 713 930
TRESORERIE A LA CLOTURE	3 459 046	6 512 828
Disponibilités	2 961 294	5 730 620

Valeurs mobilières de placement (valeur nette) (*)	497 752	782 208
Concours bancaires courants auprès des établissements de crédit		0
TRESORERIE A LA CLOTURE	3 459 046	6 512 828

(*) Les valeurs mobilières de placement sont nanties pour un montant de 400 K€ (se référer aux engagements hors bilan).

(**) retraité des variations des dettes sur immobilisations

(***) correspond à la variation des dépôts de garantie et du résultat des titres mis en équivalence

3 - ANNEXE

I. EVENEMENTS MAJEURS - PERIMETRE - METHODES DE CONSOLIDATION

A/ Évènements significatifs de l'exercice 2017

En février 2017, la société Visiomed Group a acquis la société EPIDERM à 100%, (entrée dans le périmètre de consolidation de la période) pour un prix de 20 000 €.

En mai 2017, Visiomed Group a augmenté sa participation dans la société Visiomed do Brasil en rachetant les titres détenus par le second actionnaire et en souscrivant à l'intégralité de l'augmentation de capital.

Le total décaissé pour cette opération s'élève à 91 340 euros. La société Visiomed Group détient maintenant 99,99 % de la société.

Le 21 décembre 2017, la société In Pharma SAS, devenue BewellConnect SAS, a racheté les 1 250 titres de la société Visiomed SAS, pour la somme de 50 000 euros.

Au 31 décembre 2017, la société Visiomed SAS est détenue à 100%, directement et indirectement, par Visiomed Group.

Apport de certains actifs de la société Visiomed Group à la société BewellConnect SAS.

La société Visiomed Group SA a procédé à un apport de certains de ses actifs, concernant la marque Bewell Connect, à sa filiale détenue à 100%, In Pharma SAS, devenue BewellConnect SAS depuis le 22 décembre 2017.

L'apport a été approuvé par le conseil d'administration du 18 décembre 2017, selon un contrat d'apport signé entre les parties le 18/12/2017 et a fait l'objet d'un rapport, émis le 19 décembre 2017, par le commissaire aux apports désigné à cet effet.

Les détails des apports sont les suivants ;

Immobilisations incorporelles :

- Le fonds de commerce, évaluée à 5 000 € ;
- les brevets et dessins évalués globalement à 120 324,65 € ;
- les logiciels, évalués globalement à 8 333,33 € ;
- les recherches et développements évalués globalement à 593 420,35 € ;

Immobilisation financières ;

- 1 667 actions de la société "Medical Intelligence Service" (MIS), société par actions simplifiée au capital de 66 670 €, dont le siège social est à PARIS (75013) - 9, avenue d'Italie, identifiée sous le numéro 795 177 146 R.C.S. PARIS, évaluées à 499 999,98 €, étant précisé que ces actions représentent 25 % du capital de la société "Medical Intelligence Service" (MIS) ;
- 700 actions de la société "BEWELLCONNECT Corp." (BWC), société implantée aux États-Unis, enregistrée dans le Delaware et dont les bureaux se trouvent à Boston (Massachusetts), évaluées à 664,39 € étant précisé que ces actions représentent 70 % du capital de la société "BEWELLCONNECT Corp." ;
- 848 200 actions de la société "VISIONED DO BRAZIL", société implantée au Brésil, enregistrée à MARINGA, évaluées à 241 906,15 €, étant précisé que ces actions représentent 99,99 % du capital de la société "VISIONED DO BRAZIL".

Immobilisations corporelles :

- Le matériel servant à son exploitation, évalué à une valeur totale de 277 124,49 €.

Créances rattachées à des participations ;

- le prêt consenti par l'Apporteur à la société "VISIONED DO BRASIL" pour un montant de 90 000 € ;